



CCA 800

« Espace Levier – Val d'Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Chapelle d'Huin, Evillers, Gevresin, Levier, Septfontaines, Val-d'Usiers,
Villeneuve d'Amont et Villers-Sous-Chalamont

PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE N°90 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 3 FEVRIER 2025

Convocation en date du : 28 janvier 2025

Présidence : Monsieur COURVOISIER Claude

Lieu : Salle du Conseil _ Mairie de Levier

Membres en exercice : 24

Secrétaire de séance : Jean-Louis MARION

Présents : **Arc-sous-Montenot** : Patrick GRILLON, **Chapelle d'Huin** : Béatrice PRITZY, Cédric BRAGARD, **Évillers** : Jean-Philippe DESCOURVIERES, **Gevresin** : Louis BOURGEOIS, **Levier** : Marc SAULNIER, Nathalie SIEVERT, Isabelle CUENOT, Madeleine CHAPPELLIER, Christophe MICHEL, Bernard JEANNIN, Guillaume BOUHIN, **Septfontaines** : Jérémie GUYOT (représentant Christian RATTE), **Val-d'Usiers** : Aurélien DORNIER, Éric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Jean-Louis MARION, Ahmed KALLAL, **Villeneuve d'Amont** : Marie-Claire MONNIN, **Villers-sous-Chalamont** : Claude COURVOISIER

Absents Excusés ayant donné procuration : **Levier** : François GARCIA (procuration à Marc SAULNIER), Frédéric DOLE (procuration à Guillaume BOUHIN) – **Val-d'Usiers** : Vanessa GENDROZ (procuration à Eric BOURGEOIS), Frédéric TOUBIN (procuration à Ahmed KALLAL)

20 membres présents à la réunion + 4 procurations : Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

➤ Approbation du PV n° 89 du conseil communautaire du 16 décembre 2024

- 1- Etude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif
- 2- Création de poste administratif
- 3- Tableau des effectifs 2025

- 4- Schéma directeur de la transition du tourisme et des loisirs du Haut-Doubs 2024-2040.
- 5- Convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
- 6- Avenant à la convention avec le Relais petite Enfance pour l'année 2025
- 7- Convention de partenariat « Tour du Doubs 2025 »

Informations diverses

Monsieur Jean-Louis MARION est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du PV n° 89 du conseil communautaire du 16 décembre 2024 : validation à l'unanimité.

1-OBJET : Etude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif

Le Président précise que le sujet a déjà été abordé à plusieurs reprises. Il revient à l'ordre du jour puisque la décision qu'avait prise le Premier Ministre, Michel Barnier, de dire qu'il n'y avait plus une nécessité de transférer obligatoirement au 1er janvier 2026 ces compétences, n'est toujours pas parue, au journal officiel. De ce fait le transfert reste obligatoire et il s'impose à l'assemblée de prendre ses responsabilités quant à l'étude préalable à mener.

Dans ce contexte, le Président propose à l'assemblée d'annuler la délibération 421 du 4 novembre 2024 et présente à nouveau le tableau de financement de cette opération.

Aurélien Dornier a reçu des informations indiquant que le sujet serait relancé à l'Assemblée Nationale mais que la CCA 800 ne pouvait plus se permettre d'attendre. Il demande si la phase optionnelle 4 est déjà intégrée.

Le Président lui répond que oui et laisse la parole à la Directrice qui indique que le retard pris dans cette étude a pour conséquence la réalisation de la phase 4 avant même que la 3 ne soit terminée.

Jérémy Guyot demande si les subventions seront versées même si le transfert venait à ne pas se faire. Le Président lui répond que le versement du solde des subventions n'est pas consigné au vote du transfert des compétences.

Délibération : DCC 2025-02-435

Le Président informe l'assemblée que suite à la non-publication au Journal Officiel du retrait de la décision de transfert obligatoire de compétence en eau et assainissement collectif, il est nécessaire d'annuler la délibération n° 2024-11-421 du mois de novembre 2024.

Ainsi, il rappelle que le transfert reste obligatoire au 1^{er} janvier 2026.

L'exposé du président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération N° 2024-11-421 du 4 novembre 2024.

2-OBJET : Création d'un poste administratif

Le Président, propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe, plein temps, en vue de nommer Sophie Bertin lauréate du concours. En effet, Madame BERTIN a réussi son concours et de ce

fait prétend à l'ouverture d'un poste au grade obtenu. Son poste actuel pourra être supprimé après avis du comité social territorial. Il félicite publiquement Sophie Bertin pour cette réussite.

Délibération : DCC 2025-02-436

Monsieur le Président expose au conseil communautaire qu'il y a lieu de créer un poste permanent au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet suite à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Accepte la création du poste au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 35/35^{ième} à compter du 03 février 2025.
- Autorise le Président à signer les documents relatifs à cette création de poste.

3-OBJET : tableau des effectifs 2025

Délibération : DCC 2025-02-437

Monsieur le Président présente au conseil communautaire le tableau des effectifs établi au 03/02/2025 :

TABLEAU DES EFFECTIFS 2025					
GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	MISSIONS	Statut	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE					
REDACTEUR PRINCIPAL TERRITORIAL 2EME CLASSE	B	35 H 00	Direction/ Administration Générale / Urbanisme / Marché/ Personnel	Titulaire	1
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 2EME CLASSE	C	35 H 00	Gestion financière et budgétaire / économie/ Gestion du personnel	Titulaire	1
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	28H00	Affaires scolaires / Gestion des bâtiments / Accueil Secrétariat	Contractuel	0.80
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	35H00	Gestion des ressources humaines	Titulaire	1
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	28 H 00	Accueil population Espace France Services	Titulaire	0.80
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	28 H 00	Accueil population Espace France Services	Titulaire	0.80

ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	28 H 00	Accueil population Espace France Services	Contractuel	0.80
-----------------------------------	---	---------	---	-------------	-------------

FILIERE TECHNIQUE					
ADJOINT TECHNIQUE	C	4 H 04	Entretien des locaux de l'école de Septfontaines	Contractuel	0.12
ADJOINT TECHNIQUE	C	20 H 32	Entretien des locaux maison de Santé et CCA 800	Titulaire	0.59
ADJOINT TECHNIQUE	C	10 H 00	Entretien des locaux de l'école PERGAUD	Titulaire	0.29
ADJOINT TECHNIQUE	C	3 H 00	Entretien des locaux de l'école Arc-sous-Montenot	Titulaire	0.09
ADJOINT TECHNIQUE	C	11 H 30	Ecole Goux-les-Usiers	Titulaire	0.33
AGENT DE MAÎTRISE	C	33 H 00	ATSEM + Référente Chapelle d'Huin	Titulaire	0.94
ADJOINT TECHNIQUE	C	10 H 15	Entretien des locaux EFS + Musée	Contractuel	0.29

FILIERE MEDICO-SOCIALE					
ATSEM PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	C	27 H 20	ATSEM /Accompagnement bus/Ménage école de Villers -sous-Chalamont	Titulaire	0.78
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	32 H 00	ATSEM Evillers Accompagnement bus/ Ménage Septfontaines	Contractuel	0.91
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	28 H 00	ATSEM+ Ménage à l'école Pergaud	Titulaire	0.80
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	27 H 64	ATSEM + Ménage Sombacour/Goux	Titulaire	0.79
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	31 H 20	ATSEM+ Ménage Sombacour	Titulaire	0.89
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	30 H 00	ATSEM + Accompagnement Bus + Ménage Sombacour	Titulaire	0.86
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	15 H 07	ATSEM - Pôle de Remplacement	Titulaire	0.43
ATSEM	C	28 H 00	Pôle de Remplacement ATSEM	Contractuel	0.80

FILIERE CULTURELLE					
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	22 H 50	Musée du Cheval/ Compétence tourisme	Titulaire	0.64

AGENTS CONTRACTUELS SUR POSTE TEMPORAIRE					
ATSEM	C	23 H 09	ATSEM Ecole PERGAUD_ Remplacement Longue durée	Contractuel	0.66
ADJOINT TECHNIQUE	C	7 H 30	Agent d'entretien école Sombacour	Contractuel	0.21
ADJOINT TECHNIQUE	C	5 H 01	Agent d'entretien école VILLERS SOUS CHALAMONT	Contractuel	0.14
ATSEM	C	30 H 19	ATSEM Ecole Evillers - Remplacement	Contractuel	0.87

POSTES VACANTS				
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 1ERE CLASSE	C	35 H 00	Vacance de poste	1
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	35 H 00	Vacance de poste	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	14 H 51	Vacance de poste	0.42
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	28 H 00	Vacance de poste	0.8

Au 03/02/2025, la CCA 800 compte 26 agents, dont 17 agents titulaires et 9 agents contractuels, ainsi qu'1 agent en remplacement, soit un équivalent de 18 ETP.

Quatre postes sont actuellement vacants.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus :
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

4-OBJET : Schéma directeur de la transition du tourisme et des loisirs du Haut-Doubs 2024-2040

Le Président donne la parole à Eric Bourgeois qui présente très rapidement le contenu du Schéma et salue le travail réalisé sous l'animation de Claire LEBOISSELIER. Il précise que l'aboutissement de ce Schéma est dû à ces deux dernières années d'études, de concertation en groupe de travail dont le but principal était de maintenir et de développer le dynamisme du Haut-Doubs.

Délibération : DCC 2025-02-438

Le Président indique qu'en 2022, le territoire du Haut-Doubs a impulsé une réflexion sur son économie du tourisme et des loisirs au regard des enjeux climatiques, environnementaux, économiques et sociétaux. Cette démarche a été réalisée dans le cadre du programme Avenir Montagnes créée par L'ANCT.

Elle est portée par le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs (SMIXPHD) et le Syndicat Mixte du Mont d'Or (SMMO) et soutenue par L'ANCT, le Commissariat à l'aménagement du Massif du Jura, la Banque des Territoires, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département du Doubs.

Dans un esprit collaboratif et systémique, les acteurs du territoire : publics, privés, associatifs, partenaires, ont travaillé de concert pour construire un Masterplan qui s'est concrétisé par la création d'un Schéma directeur de la transition du tourisme et loisirs du Haut-Doubs 2024 – 2040.

Son ambition : développer une économie du tourisme et des loisirs qui s'adapte aux menaces, qui contribue à

la vitalité du Haut-Doubs tout en préservant ses espaces naturels et ses vocations sociales et humaines.

Dans ce cadre, une stratégie tourisme et loisirs tirée des principes régénératifs a été pensée pour le Haut-Doubs et des actions définies pour répondre aux besoins d'affirmer les totems nationaux, régionaux et territoriaux du territoire.

Le schéma directeur de la transition du tourisme et loisirs du Haut-Doubs 2024 – 2040 est composé de :

- Un diagnostic comprenant les faits et les prospectives ;
- Une stratégie régénérative pour faire face aux enjeux climatiques, environnementaux, économiques et sociétaux tout en tenant compte de l'identité et des valeurs du territoire ;
- De critères régénératifs et d'éco conditionnalités pour le développement de futurs projets tourisme et loisirs ;
- De fiches actions sur une première période de 2024- 2030 ;
- Un cadre pour animer et suivre ce schéma directeur.

Le schéma directeur a été approuvé en comité syndical du syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs le 18/12/2024.

L'exposé de M. le Président entendu, le Conseil communautaire, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- Approuve le schéma directeur de la transition du tourisme et des loisirs du Haut-Doubs 2024-2040 ;
- Valide les orientations stratégiques définies par le schéma directeur de la transition du tourisme et des loisirs
- Valide les fiches action sous maîtrise d'ouvrage de la CCA 800
- Autorise Monsieur le Président à signer le schéma directeur de la transition du tourisme et des loisirs avec les partenaires institutionnels concernés.

5-OBJET : Convention avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

Le Président laisse la parole à Marc Saulnier. Il rappelle qu'une convention avait été présentée en tout début de mandat afin de lier la collectivité à la SAFER dans le but de réserver du foncier agricole. Aujourd'hui, il propose de réétudier cette convention et de la signer afin que la collectivité puisse se positionner sur les terrains.

Le projet est d'acquérir une surface de terre agricole à un agriculteur de Levier qui cesse son activité. Le but étant de l'échanger avec un propriétaire de terrains aux abords de la zone d'activités économiques Champs Bégau.

Il précise toutefois, qu'à ce jour, la SAFER ne peut pas affirmer que la CCA 800 sera prioritaire pour ce genre d'acquisition.

Délibération : DCC 2025-02-439

Le Président propose de conventionner avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) en vue de favoriser les projets de la collectivité.

Il rappelle les missions principales de la SAFER :

- Veille foncière avec notamment l'accès à la plateforme VIGIFONCIER,
- Service animation avec la réalisation d'études sur la mobilité foncière,
- Accompagnement de la collectivité dans l'achat ou la vente de foncier

Une cotisation annuelle de 1 500€ HT sera demandée par la SAFER avec une participation supplémentaire pour la première année de 100€ HT (création du compte Vigifoncier).

Les prestations seront facturées en cas d'intervention demandée par la collectivité et selon les termes définis dans la convention. Cette dernière sera annexée à la présente délibération.

Elle est établie pour une période initiale de 4 ans sauf si les parties décident d'y mettre fin par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 2 mois.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire procède au vote :

Vote : 24

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Suite au résultat du vote, le conseil communautaire :

- Valide l'adhésion annuelle à la SAFER de 1 500€ HT,
- Valide le mandatement de la somme de 100€ la première année,
- Autorise le Président à la signer la convention avec la SAFER,
- Dit qu'elle devra débiter à compter du 01^{er} février 2025.

6-OBJET : Avenant à la convention avec le Relais petite enfance pour l'année 2025

Le Président laisse la parole à Marie-Claire MONNIN. Comme tous les ans, le Relais Petit Enfance intervient sur le Val d'Usiers et sur Levier. Les interventions sur le Val d'Usiers sont bien appréciées et fréquentées. Cette année, il y a eu moins d'interventions parce que la personne était en congé maternité.

Le Président fait lecture des propositions tarifaires avec les évolutions négatives ou positives.

Délibération : DCC 2025-02-440

Monsieur Le Président donne lecture des éléments de facturation prévisionnelle de l'intervention du relais Petite Enfance pour l'année 2025 entre le CCAS de Pontarlier et notre Communauté de Communes.

- Coût par intervention :
Une ou deux animatrices + un trajet aller-retour, salaires et charges patronales : 27 €/heure, coût du véhicule 4 CV et 7CV selon le barème kilométrique fixé par l'administration fiscale,
- Frais d'administration générale : 13 €/mois, participation à la permanence téléphonique quotidienne : 61 €/mois, valorisation temps d'accueil CCAS : 28 €/mois, participation aux RDV au siège du relais : 74 €/mois, matériel pédagogique et éducatif estimé de 7 à 27 € par animation.

Après lecture, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à :

- Reconduire la convention de mise en place d'un relais assistante maternelle avec le CCAS de la ville de Pontarlier pour une durée de 1 an,
- Signer l'avenant N°20 correspondant.

7-OBJET : Convention de partenariat « Tour du Doubs 2025 »

Délibération : DCC 2025-02-441

Le Président propose de renouveler l'attribution d'une subvention au profit du Vélo Club Morteau-Montbenoît

pour l'organisation du Tour du Doubs 2025, entre Morteau et Pontarlier. Il rappelle que le montant de l'aide versée en 2024 était de 100,00 euros.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :


- Accepte de verser une subvention d'un montant de 100 euros au Vélo Club Morteau-Montbenoît au titre de l'année 2025.
- Autorise le Président à signer la convention et à effectuer les démarches administratives associées ;

Informations diverses

- Plan de Sauvegarde intercommunal
 - o Le Président informe les élus communautaires que chaque commune devra procéder à l'élaboration de son Plan de Sauvegarde Communal dans les meilleurs délais. A l'issue de sa rédaction, il sera nécessaire de l'adresser à la CCA 800 car cette dernière doit en réaliser un, au niveau intercommunal. Une trame sera adressée aux Mairies.
- Tourisme :
 - o Il est demandé aux communes de mettre en place Déclaloc afin que les propriétaires d'hébergement touristiques puissent déclarer leur bien en ligne. Le but de cette base étant que les informations arrivent jusqu'à l'intercommunalité, chargée du prélèvement de la taxe de séjour.
- Point calendrier (sauf information contraire) :
 - o Commission d'ouverture des plis pour les marchés en cours, le 17/02, invitations adressées aux personnes concernées.
 - o Conférence des Maires élargie le 31 Mars 2025 pour la préparation du budget.
 - o Conseil communautaire pour l'approbation du PLUi : 07 Avril 2025 à 20h00
 - o Conseil communautaire pour le vote du budget : 11 Avril 2025
- Assainissement collectif
 - o La commune de Villeneuve d'Amont a reçu son rapport de conformité du système d'assainissement. La DDT leur a informé que le SDA de la CCA800 n'a pas intégré l'étude d'incidence des rejets de la STEP sur le milieu récepteur et que l'étude est réalisée au plus vite. La CCA800 prendra contact avec le bureau d'étude en charge du Schéma pour plus d'informations mais en tout état de cause ce genre d'étude serait à réaliser régulièrement dans les communes.

La séance est levée à 21 heures.

Le Secrétaire,
Jean-Louis MARION



Le Président,
Claude COURVOISIER

